

**AVIS DE CONCOURS – 2024**  
**FILIERE SOCIALE – CATEGORIE A**

LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE ET MARNE  
(CDG 77)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-  
FRANCE  
(CIG PC)

LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-  
FRANCE  
(centre organisateur) (CIG GC)

Co-organisent

CONCOURS SUR TITRES AVEC EPREUVE	CONDITIONS D'INSCRIPTION (2-3)	DATE DE L'EPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION (1)
<p><b>ASSISTANT TERRITORIAL SOCIO-EDUCATIF</b></p> <p>Ouvert pour <b>280</b> postes</p> <p><b>Spécialités :</b></p> <p>- Conseiller en économie sociale et familiale : <b>119</b> postes</p> <p>- Educateur spécialisé : <b>161</b> postes</p>	<p>Ouvert selon les spécialités :</p> <p>- <u>Educateur spécialisé</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié,</p> <p>- <u>Conseiller en économie sociale et familiale</u> : aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007 modifié.</p>	<p><b>Epreuve orale d'admission à partir du :</b></p> <p>Lundi 30 septembre 2024</p>	<p><b>Inscription en ligne :</b></p> <p>du mardi 9 avril 2024 au mercredi 15 mai 2024 inclus</p> <p><b>Date limite de dépôt des formulaires d'inscription sur l'espace sécurisé :</b></p> <p><b>Jeudi 23 mai 2024</b></p>

(1) Le dépôt du formulaire d'inscription doit être effectué sur l'espace sécurisé du candidat au plus tard 8 jours après la date limite d'inscription en ligne par l'intermédiaire du portail national : [www.concours.territorial.fr](http://www.concours.territorial.fr).

(2) Les demandes d'équivalence uniquement pour les diplômes ou titres européens et non européens (traduits) sont à effectuer auprès du C.N.F.P.T. (Commission d'équivalence de diplômes et de reconnaissance de l'expérience professionnelle – [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr)).

(3) Dérogations : Pour ces deux spécialités, les pères et mères d'au moins 3 enfants, les sportifs, juges et arbitres de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des sports (joindre un justificatif officiel) bénéficient d'une dispense de diplôme.

Précision : les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique ne peuvent être occupés par les ressortissants européens (cf. article 1 du décret n° 2010-311 du 22/03/2010 modifié).

Le Président,  
Daniel LEVEL  
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

(1) Les inscriptions sont à effectuer par Internet par l'intermédiaire du portail national : [www.concours.territorial.fr](http://www.concours.territorial.fr)

puis : [www.cigversailles.fr](http://www.cigversailles.fr) – « Travailler dans la FPT » - « les concours » - « les concours et examens professionnels de la FPT »  
Rubrique : « vous souhaitez » - sous-dossier : « Vous inscrire à un concours ou un examen professionnel »  
ou au C.I.G. Grande Couronne - Service Concours - 15 Rue Boileau  
78000 VERSAILLES